

Image not found or type unknown



Comptes bancaires joints,dans deux banques differantes

Par **cassi**, le **10/04/2011** à **15:04**

mon mari et moi avons un compte joint chacun,dans une banque differante ,au moment de demander le divorce par consentement mutuel,nous avons decider tous les deux que chacun restera avec son propre compte puisque dans le passé aucun de nous n'a touché, ou utilisé,le compte de l'autre,ma question,sans fermer les comptes en commun respectifs ,peut-on faire un avenant pour que chacun reste seul titulaire de son compte pour ne pas tout changer, merci,pour toutes vos réponses